

Paris, le 17 décembre 2024

Cyclone Chido à Mayotte La Fédération APAJH demande la mise en œuvre de l'Etat d'urgence sanitaire

Une course contre la montre s'est engagée à Mayotte pour venir en aide aux sinistrés et aux survivants du cyclone Chido qui a durement frappé le département, le 14 décembre dernier.

L'APAJH aux côtés des pouvoirs publics est très engagée dans le département à travers 26 établissements et services où plus de 500 personnes en situation de handicap sont accompagnées quotidiennement.

Pour les personnes en situation de handicap, leurs familles, leurs proches, les militants bénévoles et l'ensemble des professionnels du secteur médico-social, cette situation est d'autant plus aggravée par la multiplication des vulnérabilités.

Depuis le 14 décembre, la Fédération APAJH a mis en œuvre des dispositions pour prendre contact et évaluer les besoins sur le terrain. Les quelques éléments d'information qui remontent du terrain ces dernières heures, malgré de grandes difficultés de communication, font état d'une situation hautement dégradée.

Sur l'île, l'urgence est partout : transport, ravitaillement, logement, accès à l'eau... Les besoins sont très nombreux et seule, l'intense mobilisation de l'ensemble des bénévoles et professionnels du mouvement ne suffira pas.

Nous avons besoin du soutien de l'Etat.

En conséquence, à l'instar des dispositions d'exceptions prises par les pouvoirs publics lors de l'épidémie de Covid-19, afin de sécuriser et garantir les opérations des acteurs du secteur médico-social et sanitaire, notamment l'accompagnement des personnes en situation de handicap, **la Fédération APAJH a demandé solennellement au Premier Ministre la mise en œuvre de l'Etat d'urgence sanitaire.**

A propos de la Fédération APAJH...

www.apajh.org

Créée en février 1962, l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés) est une association reconnue d'utilité publique. C'est aussi la première association en France à considérer et accompagner tous les types de handicap : handicap moteur, handicap sensoriel – visuel ou auditif – handicap mental, psychique, cognitif (trouble du spectre de l'autisme, troubles Dys), polyhandicaps, ou les troubles de santé invalidants. Le mouvement APAJH compte 93 associations présentes en France métropolitaine et outre-mer. Les 700 établissements et services de l'APAJH proposent des solutions d'accompagnement aux enfants, adolescents et adultes en situation de handicap, et des proches aidants. 14 000 salariés, des professionnels engagés, les accompagnent dans le respect de nos valeurs, à travers le diagnostic, l'éducation, l'insertion professionnelle, l'hébergement, le logement et les soins. 3 valeurs fondatrices guident l'action de l'APAJH : Laïcité – Citoyenneté – Solidarité

Contact Médias

Céline DIAZ • 06 30 43 60 01 • c.diaz@apajh.asso.fr